

APPEL À CANDIDATURES
Projet de halle alimentaire durable
(vente au détail et restauration)

Location d'un local commercial de 733 m²
32 rue de l'Orillon 11^{ème} arrondissement



Candidature jusqu'au 20 octobre 2023

1. Préambule

- **SITUATION**

Le local commercial, objet de l'appel à candidatures, est situé **32 rue de l'Orillon** au Nord-Est du 11^{ème} arrondissement dans le **quartier prioritaire du Grand Belleville**. Il jouxte le quartier de Belleville et bénéficie de l'affluence du boulevard de Belleville, ainsi que de la rue Ramponeau.

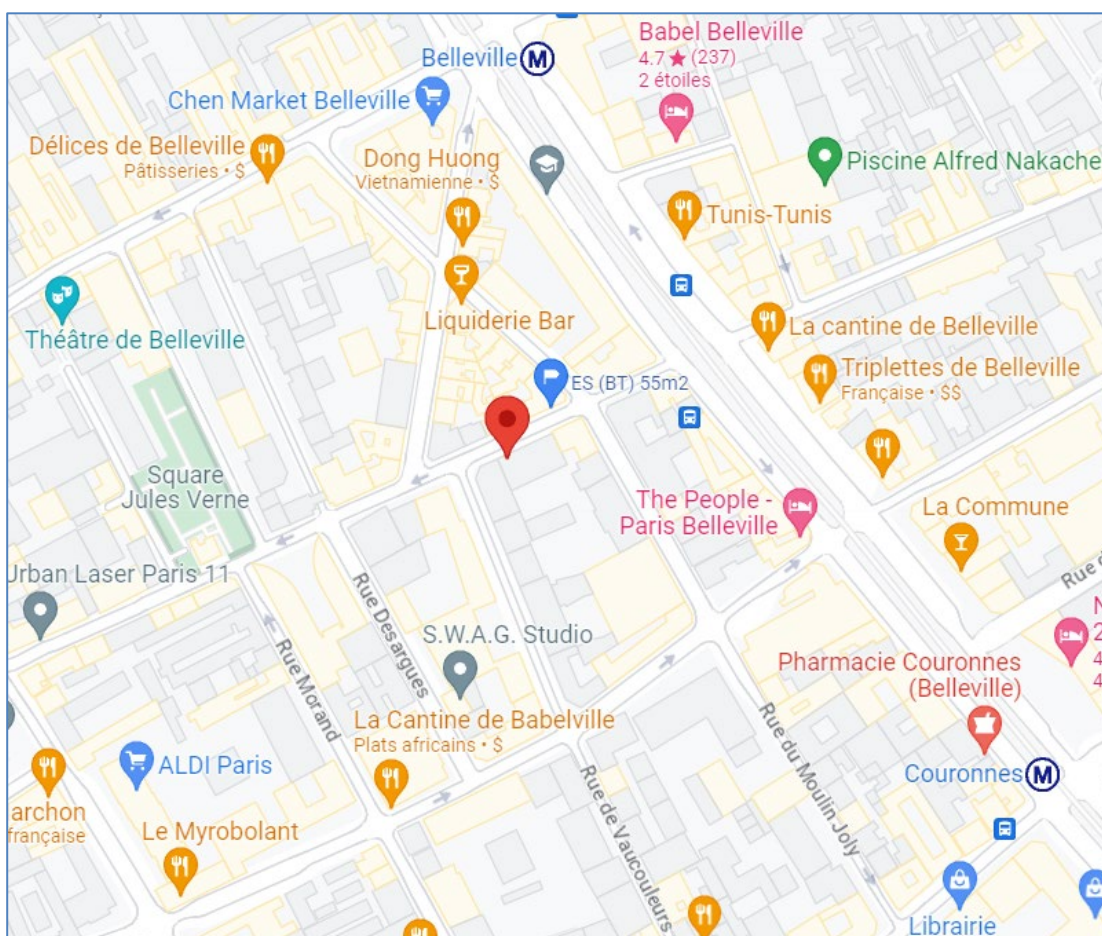
Il s'agit d'un **quartier dense, populaire, multiculturel et très dynamique, en évolution** avec l'implantation d'habitants de catégories socio professionnelles supérieures et de nouveaux commerces.

L'offre commerciale, abondante et variée, y reste néanmoins assez peu qualitative notamment en termes d'offre alimentaire durable et abordable.

Le local est également situé dans le **territoire Zéro Déchet Belleville-Fontaine au Roi** dont les objectifs sont une alternative au plastique à usage unique, le tri et la valorisation des biodéchets, le compostage etc.

Situé à moins de trois minutes à pied du métro de Belleville, et proche des stations Couronnes et Goncourt, il est desservi par les lignes de métro 2 et 11.

Environnement direct du local commercial :



- **CONTEXTE**

Le local, objet de l'appel à candidatures, était occupé jusqu'en 2020 par un restaurant asiatique ; l'objectif est d'y promouvoir désormais l'installation d'une halle alimentaire durable comprenant de la vente au détail et de la restauration, intégrée dans l'écosystème associatif local qui réponde :

- au besoin identifié d'une offre d'alimentaire durable, telle que définie dans le Plan Alimentation durable de la Ville de Paris ¹ : locale (issue de moins de 250km de Paris), équitable, en circuit court, bio, favorisant la part de protéines végétales, dont les modes de production respectent l'environnement et les producteurs.
- à l'exigence d'une réelle accessibilité tarifaire.
- à la dynamique territoriale engagée autour de l'économie circulaire (consigne pour réemploi, ressourcerie, récupération d'invendus, anti-gaspillage, etc...).

Le local est situé au rez-de-chaussée et possède une première vitrine donnant sur la rue de l'Orillon et une seconde, plus petite, sur la rue du Moulin Joly. Les travaux qui y sont réalisés par le bailleur ont pour objet de le remettre aux normes de sécurité et de créer un puits de lumière permettant d'éclairer certaines zones actuellement assez sombres.

Par ailleurs, dans le cadre du plan climat de la Ville de Paris, l'ensemble immobilier du 32 rue de l'Orillon, fait l'objet d'un programme de réhabilitation par Paris Habitat, bailleur social de la Ville de Paris, qui devrait débuter au 2^e trimestre 2024 pour une durée d'environ 20 mois.

L'ouverture de la halle alimentaire durable, quant à elle, est prévue en 2024.

2. Objet de l'appel à candidatures et activités ciblées

Le présent appel à candidatures a pour objet l'identification et le choix d'une structure ou d'un groupement de structures pour la prise à bail du local situé au **32 rue de l'Orillon**, pour la création d'une **halle alimentaire durable, comprenant de la vente au détail et de la restauration**, financièrement **accessible** à tous les habitants, intégrant des enjeux **d'économie circulaire** et prenant en compte les potentielles **synergies** avec les **partenaires locaux** (dont la liste est fournie en annexe). La **dimension sociale et d'insertion professionnelle** du projet seront particulièrement appréciées.

Le projet devra proposer :

- **Une conformité à une ou plusieurs thématiques de l'alimentation durable et solidaire, se différenciant de l'offre environnante** : aliments bio, équitables, locaux, en circuit court, démarche zéro-déchet, insertion par l'activité économique, offre solidaire etc.
- **De la vente au détail de produits** : maraîchers ou primeurs, boulangers, fromagers, épicerie, plats à emporter, vrac zéro déchet ...
- **Une offre de restauration** à consommer sur place et/ou à emporter, et le cas échéant **une conserverie**. Il est vivement souhaité que cet espace de restauration inclue une **cuisine partagée**

¹ [petit-resume-en-4-pages-du-plan-alimentation-durable-0-2027_bd-EJEn.pdf \(paris.fr\)](#)

et/ou solidaire. Les modalités du **partage de la cuisine** devront être précisées et envisagées de sorte à ne pas compromettre l'équilibre économique du projet (mise à disposition hors temps de restauration, ateliers animés par des associations...).

- **Une répartition des surfaces** consacrées à la restauration et à la vente au détail **équilibrée.** Des proportions indicatives sont données à titre d'exemple dans le plan ci-dessous, l'espace restant modulable en fonction du projet à l'appréciation du candidat.



Le respect de ces thématiques sera un critère de sélection important dans le choix final du projet.

3. Déroulement de l'appel à candidatures

La volonté de cet appel à candidatures est de **répondre à la diversité des attendus programmatiques fixés par Paris Habitat et la Ville de Paris.** Cette diversité (halle alimentaire, restauration, cuisine solidaire et / ou partagée, actions pédagogiques en direction du quartier, ...) requiert **l'émergence ou la maturation** d'un **projet spécifique** de la part des acteurs, voir l'assemblage de compétences diverses, permettant de couvrir au mieux la palette de fonctions attendues dans ce lieu.

Ainsi, compte tenu de la multiplicité potentielle des activités (voire des acteurs) dans le lieu, **des candidatures de porteurs de projets couvrant partiellement cette palette pourront être déposées.** Par la suite, les **candidats retenus à l'issue d'une première phase de sélection** seront **mis en contact** afin d'identifier entre eux les synergies et complémentarités leur permettant de **déposer**, dans une **seconde phase**, un **projet global et cohérent couvrant l'ensemble des attendus.**

Afin de permettre cette émergence de projets, leur maturation, et la recherche de complémentarités entre les professionnels, **l'appel à candidatures se déroulera donc en trois étapes :**

ETAPE 1 : Pré-candidature et visite du local

- **Formulaire de pré-candidature à remplir** sur le site internet du GIE Paris Commerces, en précisant « AAC 32 RUE DE L ORILLON », l'activité qui sera exercée dans le local et le besoin d'activités complémentaires éventuel pour répondre aux attentes de l'AAC.

Visite des locaux avec les candidats proposant un projet entrant dans le cadre de l'appel à candidatures ou les candidats manifestant leur intérêt pour une partie des activités du local.

ETAPE 2 : Réception des dossiers de pré-candidature et pré-sélection des candidats retenus pour l'étape suivante

- **Réception des dossiers** de pré-candidature jusqu'au **20 octobre 2023 inclus**
- **Premier comité de sélection (autour du 13 novembre 2023)**

Les dossiers de pré-candidature reçus feront l'objet d'un examen par le GIE Paris Commerces.

La pré-sélection des candidatures sera faite par un comité partenarial comprenant Paris Habitat, la Mairie du 11^{ème} arrondissement, la Ville de Paris et le GIE Paris Commerces.

A l'issue du comité de sélection, les candidats pré-sélectionnés seront mis en relation pour qu'ils puissent, si besoin, **se constituer en groupement** et formuler une offre commune.

ETAPE 3 : Réception des dossiers de candidature et sélection du candidat

- **Réception des offres** des candidats jusqu'au **15 décembre 2023 inclus**,
- **Examen des dossiers de candidature reçus**, par le GIE Paris Commerces
- **Sélection** de l'offre par un **second comité** partenarial comprenant Paris Habitat, la Mairie du 11^{ème} arrondissement, la Ville de Paris et le GIE Paris Commerces (**autour du 15 janvier**).
- **Signature du bail ou de la promesse de bail.**

4. Caractéristiques du local

- Surface

733 m² environ en rez-de-chaussée.

Cette surface est donnée à titre indicatif pour les locaux bruts et pourront être légèrement modifiées.

- Capacité d'accueil

399 personnes maximum sans travaux ou 499 personnes si des travaux d'élargissement de l'entrée rue Orillon sont réalisés.

Avec une entrée nécessairement maintenue côté Orillon.

- Caractéristiques techniques

Les locaux seront livrés **bruts**, avec les prestations et prescriptions techniques suivantes réalisées par le bailleur (les aménagements intérieurs étant à la charge du preneur) :

- **Extraction fonctionnelle pour de la restauration**

- Isolation coupe-feu
- Présence de murs porteurs au milieu de l'espace
- **Puits de lumière de 6,40 x 6m** au-dessus de la toiture végétalisée à réaliser (pose de la verrière 1^{er} trimestre 2024)
- Hauteur sous-plafond limitée : à confirmer avec les plans définitifs après travaux de curage
- Entrée du public uniquement par la rue de l'Orillon.

- Stationnement et livraisons

Une seule place de livraison sise en face de l'entrée principale du local.

Local accessible par deux rues à sens unique.

Le stationnement et les accès pour livrer les marchandises nécessiteront donc un examen précis.

- Plans

PRESENTATION DU LOCAL : VUE INTERIEURE



PRESENTATION DU LOCAL : AU SEIN DE L'IMMEUBLE



- Loyer

Le soutien de la Ville de Paris permet à Paris Habitat de proposer un **loyer annuel HC, HT et hors indexation minoré pendant 20 ans, pour un locataire ou plusieurs locataires successifs**. Le futur locataire ou un membre du consortium devra entrer dans le champ de l'ESS.

Le loyer proposé compte tenu de cette minoration est fixé à **90 000 € HC, HT et hors indexation**.

Ces conditions de loyer s'appliqueront y compris en cas de modification des surfaces telle qu'évoquée ci-dessus.

A l'issue de la période de 20 ans, le loyer (TVA incluse récupérable) sera fixé à la valeur d'un loyer de marché, proposé au moment du renouvellement, sur la base des valeurs observées dans le secteur géographique et pour des activités de restauration et de distribution alimentaire.

- Travaux et charges

- Travaux à la charge du locataire : Tous les travaux d'aménagement (dont l'aménagement d'une cuisine professionnelle avec tous les équipements comme un bac à graisse), réfection, embellissements revêtements de sols, murs et plafond, sécurité du local, eau (modification éventuelle des canalisations privatives avec sanitaires, lavabo), création d'une installation électrique privative du local en fonction de l'activité (tableau, prises diverses, luminaires, câblage, convecteurs électriques, ballon d'eau chaude)...

Les travaux nécessaires à l'activité du preneur seront à sa charge et sous réserve de validation du dossier technique par le bailleur (plans et descriptifs à fournir).

Au regard des ratios habituels, le budget de ces travaux est estimé à un montant minimum de 700 000 €.

Les candidats entrant dans le champ de l'ESS pourront rechercher des financements pour leurs travaux auprès de partenaires, comme la Ville de Paris par exemple.

- Provision pour charges annuelles : 13 000 € comprenant, la taxe foncière, la taxe sur les ordures ménagères, la taxe de balayage, l'eau froide, l'entretien des contrôles d'accès, l'électricité et l'eau des parties communes, les espaces verts, le nettoyage, le gardien et les installations techniques diverses.

- Bail

Le **bail** sera porté par une **structure unique**. Cette exigence est motivée par le fait que :

- Le local est composé d'un seul lot indivisible,
- Une gestion centralisée et sur place du site est nécessaire,
- Un preneur unique permettra le développement de synergies et de complémentarités entre les différentes activités de la halle, la gestion centralisée des travaux à réaliser et de leur calendrier, la simplification de la recherche et de l'obtention des financements, notamment pour les travaux d'aménagement à la charge du preneur,
- Cette formule garantit la modularité du projet dans son évolution dans le temps.

Compte tenu de la diversité des activités attendues et de la possible difficulté pour une structure constituée d'avoir les compétences et l'expérience dans l'ensemble de ces activités, **deux scénarii de montage juridique alternatifs sont envisageables** :

- Une **structure ad hoc** (société ou association) constituée par différents porteurs de projets/exploitants
- Une structure (société ou association) qui aménagerait le local et serait **autorisée par le bailleur à sous-louer à d'autres structures définies**. Un accord de sous-location ou de mise à disposition peut être possible pour permettre au preneur de mettre à disposition des espaces à des commerçants et offrir

une gamme de produits étendue. L'éventuelle autorisation de sous-location serait soumise à plusieurs conditions notamment : un loyer/m² de sous-location ne pouvant excéder le loyer/m² de la location principale, un preneur principal seul responsable vis-à-vis du bailleur du paiement de la totalité des loyers, charges, taxes et accessoires, de même que de l'entière exécution des clauses, charges et conditions du bail, la prise en charge par le preneur de toute indemnité d'éviction ou autre somme qui pourrait être due au sous-locataire lors du départ du preneur pour quelque raison que ce soit, le preneur en faisant son affaire personnelle.

En fonction du projet, le bail sera un **bail commercial** sous seing privé :

- Durée de **20 ans**
- Indexation annuelle du loyer
- Quelle que soit sa nature juridique, le bail sera rédigé suivant un **bail type du bailleur social**
- Le loyer et les charges sont soumis à la TVA au taux légal en vigueur, actuellement 20%
- La cession du bail seul sera interdite
- Le loyer est trimestriel, payable d'avance
- Dépôt de garantie de trois mois.

5. Les conditions de candidature

• Les porteurs de projet

Les porteurs de projet pourront être une entreprise à but lucratif (SAS, SARL, SCM...), ou une structure de l'ESS, constituée ou en cours de constitution. Les structures de l'ESS sont celles visées à l'article premier de la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 (**coopératives, mutuelles, fondations, associations, et sociétés commerciales respectant les critères de l'agrément ESUS fixés dans ledit article**), ainsi que les structures d'insertion par l'activité économique.

Dans le cas où le porteur de projet ne relèverait pas de l'ESS, il faudra que l'une au moins des structures du consortium relève de l'ESS.

Les projets

Les dossiers éligibles seront examinés selon les critères principaux non hiérarchisés suivants :

- **Impact environnemental :**
 - La meilleure adéquation avec le Plan alimentaire durable de la Ville de Paris ² : un approvisionnement local et durable
 - L'intégration de principes d'économie circulaire dans l'activité au sein du local : achat durable, récupération, réemploi, réparation, recyclage, démarche zéro déchet et/ou anti-gaspillage etc.
 - L'intégration d'une démarche de sensibilisation et d'accompagnement du grand public à la prise de conscience des enjeux environnementaux et à la mise en place de mode de consommation plus responsable.
- **Impact social :**
 - La **politique de prix** qui devra être **adaptée à la population du quartier**
 - **La juste rémunération des producteurs**
 - Le **nombre et le type d'emplois** créés

- **L'intégration et la complémentarité du projet dans le quartier**
- La capacité des candidats à mettre en place des **parcours d'insertion et/ou de formation**, en particulier pour les personnes éloignées de l'emploi (avec une valorisation particulière de l'insertion par l'activité économique).
- **Qualité du projet :**
 - La prise en compte des thématiques de l'AAC
 - Les compétences et expériences des porteurs de projet dans le secteur cœur de leur activité, la présentation et références du candidat
 - La prise en compte dans le modèle économique du projet, de l'implantation du local dans le quartier et de sa commercialité
 - Les fournisseurs identifiés
 - La qualité des aménagements
 - Le calendrier de mise en œuvre du projet.
- **Performance et fiabilité financière du projet appréciées à travers :**
 - La viabilité du modèle économique
 - La capacité du candidat à supporter le loyer prévisionnel indiqué par le bailleur
 - La capacité du candidat à supporter les investissements et la cohérence du plan de financement du projet
 - Le montage juridique
 - La cohérence et la fiabilité du compte prévisionnel d'exploitation du projet.

Ces critères seront appréciés dans leur globalité.

La sélection se fera dans le cadre d'un comité partenarial composé de :

- Maire du 11e arrondissement, Monsieur François Vauglin
- Adjointes à la Maire de Paris, Madame Audrey Pulvar et Monsieur Nicolas Bonnet-Oulaldj
- Autres élus Mairie du 11e arrondissement
- Paris Habitat
- Direction de l'attractivité et de l'Emploi (service ESS et service Commerce)
- GIE Paris Commerces.

6. Pour visiter et candidater

ETAPE 1 : Pré-candidature

Les porteurs de projet sont invités à prendre contact avec le GIE Paris Commerces en décrivant succinctement leur projet via le formulaire en lien <https://www.giepariscommerces.fr/formulaire/> dans lequel ils préciseront obligatoirement « AAC 32 RUE DE L'ORILLON », l'activité qui sera exercée dans le local et le besoin d'activités complémentaires éventuel.

Les candidats peuvent préalablement adresser leurs questions éventuelles à contact@giepariscommerces.fr

Les candidats dont l'activité décrite dans le formulaire de pré-candidature entre dans le cadre de l'appel à candidatures seront conviés à une visite des locaux.

ETAPE 2 : Réception des dossiers de pré-candidature

Les dossiers de pré-candidature sont à transmettre **par courriel uniquement** et **impérativement avec l'objet « AAC 32 rue de l'Orillon »** jusqu'au **20 octobre 2023 inclus** à contact@giepariscommerces.fr

Chaque candidat est invité à fournir un dossier de pré-candidature, rédigé en langue française, comportant a minima une présentation du projet et les pièces énumérées dans le présent document.

Cette présentation comprendra **obligatoirement un descriptif précis de l'activité prévue** de la façon la plus détaillée possible **au regard des critères d'évaluation ci-dessus et précisera** par ailleurs :

- **L'organisation des différentes fonctions** du projet au sein du local,
- **Le projet d'aménagement du local et les équipements** que le preneur prévoit d'installer ainsi que leur financement,
- **L'expérience** du ou des porteurs de projet en lien avec l'activité prévue,
- Le public et la clientèle visée, **le rayonnement de l'activité sur le territoire**,
- Les associations, **réseaux ou partenaires mobilisés autour du projet**,
- Lien vers le **site web et les réseaux sociaux**,
- Les jours et horaires d'ouverture,
- Le **plan d'exploitation prévisionnel** sur trois ans.

Les documents administratifs et fiscaux demandés aux candidats sont :

- Pour une société existante :
 - Le nom de la société, siège social, numéro d'immatriculation au RCS,
 - Un descriptif de l'activité,
 - Un extrait KBIS en original,
 - Le cas échéant : l'agrément ESUS ou SIAE,
 - Liasse fiscale complète des deux derniers exercices clos (bilan, compte de résultat).
- Pour une société en cours de création :
 - Nom de la future société,
 - Nom, adresse et numéro de téléphone du représentant légal.
- Pour une association :
 - Statuts de l'association,
 - Nom, adresse et numéro de téléphone du (de la) Président(e),
 - Bilan et compte de résultat des deux années précédentes (sauf pour les associations qui existent depuis moins d'un an),

- Budget prévisionnel de l'année en cours,
- Rapport d'activité de l'année précédente.

Les porteurs de projet pourront prendre appui auprès du GIE Paris Commerces pour toutes précisions concernant les pièces exigées, le local proposé ou pour des informations complémentaires.

Le comité partenarial se réunira pour sélectionner les candidats retenus pour l'étape suivante.

ETAPE 3 : Candidature

Pour les candidats retenus, les dossiers de candidature définitifs sont à transmettre **par courriel uniquement** et **impérativement avec l'objet « AAC 32 rue de l'Orillon »** jusqu'au **15 Décembre 2023 inclus** à contact@giepariscommerces.fr

Chaque candidat est invité à fournir un dossier, rédigé en langue française, comportant a minima une présentation du projet et les pièces énumérées dans le présent document.

Cette présentation comprendra **obligatoirement un descriptif précis de l'activité prévue** de la façon la plus détaillée possible **au regard des critères d'évaluation ci-dessus et précisera** par ailleurs :

- **L'organisation des différentes fonctions** du projet au sein du local,
- **Le projet d'aménagement du local et Les équipements** que le preneur prévoit d'installer et leur financement,
- **L'expérience** du ou des porteurs de projet en lien avec l'activité prévue,
- Le public et la clientèle visée, **le rayonnement de l'activité sur le territoire,**
- Les associations, **réseaux ou partenaires mobilisés autour du projet,**
- **Les fournisseurs identifiés,**
- Lien vers le **site web et les réseaux sociaux,** les apparitions dans les revues de presse,
- Les jours et horaires d'ouverture,
- Le **plan d'exploitation prévisionnel** sur trois ans.

Les documents administratifs et fiscaux demandés aux candidats sont :

- Pour une société existante :
 - Le nom de la société, siège social, numéro d'immatriculation au RCS,
 - Nom, adresse et numéro de téléphone du représentant légal,
 - Un descriptif exact de l'activité,
 - Photocopie recto verso de la pièce d'identité du représentant légal et des associés,
 - Copie des statuts enregistrés de la société,
 - Le cas échéant : l'agrément ESUS ou SIAE,
 - Un extrait KBIS en original datant de moins de 2 mois,
 - Liasse fiscale complète des deux derniers exercices clos (bilan, compte de résultat),
 - Un relevé d'identité bancaire ou postal,
 - Plaquette commerciale,
 - Le cas échéant, en cas de délégation de signature du représentant légal à une autre personne : acte de délégation de signature.
- Pour une société en cours de création :
 - Nom de la future société,
 - Nom, adresse et numéro de téléphone du représentant légal,
 - Un descriptif de l'activité prévue,
 - Projet de statut signé par les associés ou statuts enregistrés,
 - Une photocopie recto-verso de la pièce d'identité du représentant légal,
 - Le dernier avis d'imposition du représentant légal,
 - Un relevé d'identité bancaire ou postal.

- Pour une association :
 - Statuts de l'association,
 - Photocopie du récépissé de déclaration officielle en Préfecture,
 - Photocopie de la publication au Journal Officiel,
 - Liste des membres du Conseil d'Administration et du bureau, signée par le (la) Président(e),
 - Nom, adresse et numéro de téléphone du (de la) Président(e),
 - Photocopie recto verso de la carte nationale d'identité ou de la carte de séjour en cours de validité du (de la) Président(e),
 - Bilan et compte de résultat des deux années précédentes (sauf pour les associations qui existent depuis moins d'un an) datés et signés par le (la) Président(e),
 - Budget prévisionnel de l'année en cours certifié par le (la) Président(e),
 - Rapport d'activité de l'année précédente,
 - Le cas échéant, en cas de délégation de signature du représentant légal à une autre personne : acte de délégation de signature.

Les porteurs de projet pourront prendre appui auprès du GIE Paris Commerces pour toutes précisions concernant les pièces exigées, le local proposé ou pour des informations complémentaires.

7. Liste des annexes

ANNEXE 1 : Présentation des Partenaires

ANNEXE 2 : Résumé du Plan alimentaire durable de la Ville de Paris

ANNEXE 3 : Plan métré du local

ANNEXE 4 : Plan de coupe de la future façade du local

ANNEXE 5 : Etape 1 - Formulaire de Pré-candidature pour visiter le local

ANNEXE 6 : Etape 2 - Formulaire du Dossier de pré-candidature AAC 32 Orillon

ANNEXE 7 : Etape 3 - Formulaire du Dossier de candidature AAC 32 Orillon

ANNEXE 1 – Liste des acteurs du territoire

Les 3 acteurs associatifs ci-dessous, présents sur le territoire, travaillent sur des thématiques connexes à celles de l'appel à candidatures « Halle alimentaire durable » : alimentaire durable, sensibilisation, insertion professionnelle...

Le(s) futur(s) porteur(s) de projet peuvent contacter une ou plusieurs de ces structures s'ils souhaitent. Que ce soit dans un objectif de partage de connaissance ou bien dans l'éventualité d'une collaboration, les éventuelles interactions pourront être valorisées par le candidat dans son projet.

- **Ecole comestible**

Association loi 1901 implantée dans le 20^{ème}, présente en Ile-de-France, dans les régions PACA et Loire atlantique. Forte d'une centaine de bénévoles, l'Ecole comestible intervient dans les écoles pour **promouvoir l'alimentation durable**.

<https://www.ecolecomestible.org/>

email : contact@ecolecomestible.org

- **Communauté Ecotable**

Association Loi 1901 fédérant l'ensemble des acteurs engagés sur l'alimentation durable et échangeant sur les bonnes pratiques. Présente surtout à Paris et en Ile-de-France, elle fait également de la distribution de repas auprès des étudiants.

L'association **pilote le quartier de l'alimentaire durable sur les 10^e et 11^e arrondissements et porte un projet de création d'une Maison de l'alimentaire durable**.

<https://communaute.ecotable.fr/>

email : contact@ecotable.fr

- **Régie de quartier Fontaine au Roi**

Association (statut entreprise d'insertion) pilotant le Territoire Zéro Déchet du quartier Belleville/Fontaine au Roi.

La régie de quartier propose des activités de nettoyage de voirie, d'**animations**, d'entretien, de support logistique et de **création de lien social**.

<https://www.rdq-fontaine-au-roi.fr/contact/>

email : direction.far@gmail.com



PLAN ALIMENTATION DURABLE 2022-2027

[En résumé]

À travers les deux précédents plans, l'assiette des cantines parisiennes est passée de 8 à 53 % d'alimentation durable en 11 ans. Paris est le premier acheteur public français de produits bio, avec 46,2 % de denrées labélisées bio.

Fort de ces succès, la Ville et tous les acteurs de la restauration collective parisienne ont élaboré un nouveau plan alimentation durable 2022-2027 accélérateur de la transition vers une restauration collective municipale 100 % bio et durable.

La restauration collective parisienne représente 30 millions de repas par an dans un peu moins de 1300 établissements :

- **706** cantines scolaire
- **450** crèches
- **44** restaurants Émeraude
- **15** restaurants administratifs

- **13** établissements de l'aide sociale à l'enfance sur 15 sites
- **14** EPHAD
- **12** restaurants solidaires

Le nouveau Plan Alimentation Durable 2022-2027

1

Des cantines qui préservent le climat et la biodiversité

DÉFI 1

Un approvisionnement biologique et/ou durable, garantie du respect de l'environnement

Les labels du commerce équitable sont ajoutés au calcul de l'alimentation durable à Paris et la Ville et les gestionnaires s'engagent vers :



75% d'alimentation issue de l'agriculture biologique



100% des bananes et du chocolat issus de filières équitables

Les labels de l'alimentation durable à Paris



Les labels de commerce équitable sur le marché français



DÉFI 2

Manger de saison, durable et local

L'opérateur AgriParis est créé pour améliorer la résilience du territoire, favoriser **un approvisionnement à moins de 250 km de Paris** et répondre aux défis du manger durable et local.



50% des denrées achetées par les gestionnaires de la restauration collective parisienne issus d'exploitations de production, d'élevage et de transformation durables implantées dans un rayon de moins de 250 km autour de Paris.

DÉFI 3

Une restauration collective flexitarienne

Pour participer à l'effort sur le bilan carbone et à la transition alimentaire, les engagements suivants sont pris :



Avant le 1^{er} septembre 2023, **2 repas végétariens par semaine** pour toutes et tous et au plus tard le 1^{er} janvier 2025 une proposition de menu végétarien chaque jour dans tous les restaurants collectifs proposant plusieurs menus, en prenant en compte les équilibres nutritionnels, pour respecter notamment les besoins en apports protéiques et lipidiques journaliers



100% de poisson issu de pêches et de piscicultures responsables



100% de viande bio ou labellisée, issue d'animaux élevés selon les pratiques les plus exigeantes en termes de bien-être animal



100% de produits laitiers bio ou labellisés issus d'animaux élevés selon les pratiques les plus exigeantes en termes de bien-être animal



100% d'œufs bio de poules élevées en plein air

DÉFI 4

Une restauration collective zéro déchet

Sur les (bio)déchets, Paris prend les engagements suivants :



50% de réduction du gaspillage alimentaire



Valoriser localement **100% des déchets alimentaires** produits, pour mettre fin à l'incinération des biodéchets pouvant être valorisés

2

Des repas bons au goût et pour la santé

DÉFI 5 Proposer des repas contribuant à la santé environnementale des convives

Outre l'augmentation de la part du bio ou encore la suppression des plastiques dans la restauration collective, la Ville et ses gestionnaires s'engagent à :



Réduire
la consommation de sucre et de sel



Interdire
l'usage des produits contenant du nitrite de sodium ajouté



Interdire
l'usage d'huile de palme ou d'OGM

DÉFI 6 Proposer des repas « cuisinés maison »

La Ville et les gestionnaires souhaitent également **limiter le recours à des produits ultra-transformés**, pour privilégier les recettes maison, fabriquées sur place ou dans les cuisines centrales.



Label
« cuisiné maison »
pour la restauration collective



DÉFI 7 Une restauration collective zéro plastique

Dans la poursuite globale de la démarche de sortie des plastiques de la restauration collective municipale engagée dès 2017, la Ville et les gestionnaires s'engagent à bannir le plastique.



Bannir le plastique
de la restauration collective parisienne

DÉFI 8 Une restauration collective attentive à tou-te-s ses convives

Préserver la santé des convives, donner la possibilité à chacun de manger à sa faim et selon ses besoins nutritionnels, sont autant de garanties que la Ville et les gestionnaires s'engagent à assurer.



Lutter
contre la dénutrition des seniors



Proposer
des repas durables pour tous les convives de la Ville.

3

Des équipes et des convives moteurs du PAD

DÉFI 9 Des équipes formées et impliquées

Parce qu'il n'y aura pas de plan alimentation durable sans équipes formées, la Ville et les gestionnaires s'engagent à :



Former tous les personnels en cuisine et en salle à l'alimentation durable ainsi qu'aux enjeux de santé afférents (nutrition, lutte contre l'obésité...) et à la conception de recettes et de menus savoureux



DÉFI 10 Informer et associer les convives et leurs familles

Les convives sont des acteurs et des actrices clés de la réussite de ce 3^e Plan alimentation durable et seront sensibilisés sur l'alimentation durable, y compris via des acteurs associatifs.



Développer des outils et actions de sensibilisation à l'alimentation durable adaptés à chaque type de convives de la restauration collective



Soutenir les acteurs associatifs œuvrant dans le domaine

DÉFI 11 Des outils et des méthodes partagés

La Ville et les gestionnaires s'engagent à partager avec les autres acteurs de la restauration collective publique et privée pour favoriser une transition alimentaire la plus efficace possible.



Plaider auprès des autres acteurs de la restauration collective pour qu'ils proposent plus d'alimentation durable



Mettre en place un conseil scientifique et citoyen du PAD



Partager les outils et les résultats du PAD



Plaider pour faire évoluer le cadre réglementaire afin de favoriser l'alimentation durable et locale.

DÉFI 12 Une restauration collective solidaire

La restauration collective doit être un maillon de la lutte contre les précarités alimentaires et mieux s'ouvrir sur son quartier. Pour se faire, les engagements pris sont les suivants :



Favoriser les coopérations entre la restauration collective parisienne et les associations d'aide alimentaire et de lutte contre les précarités alimentaires



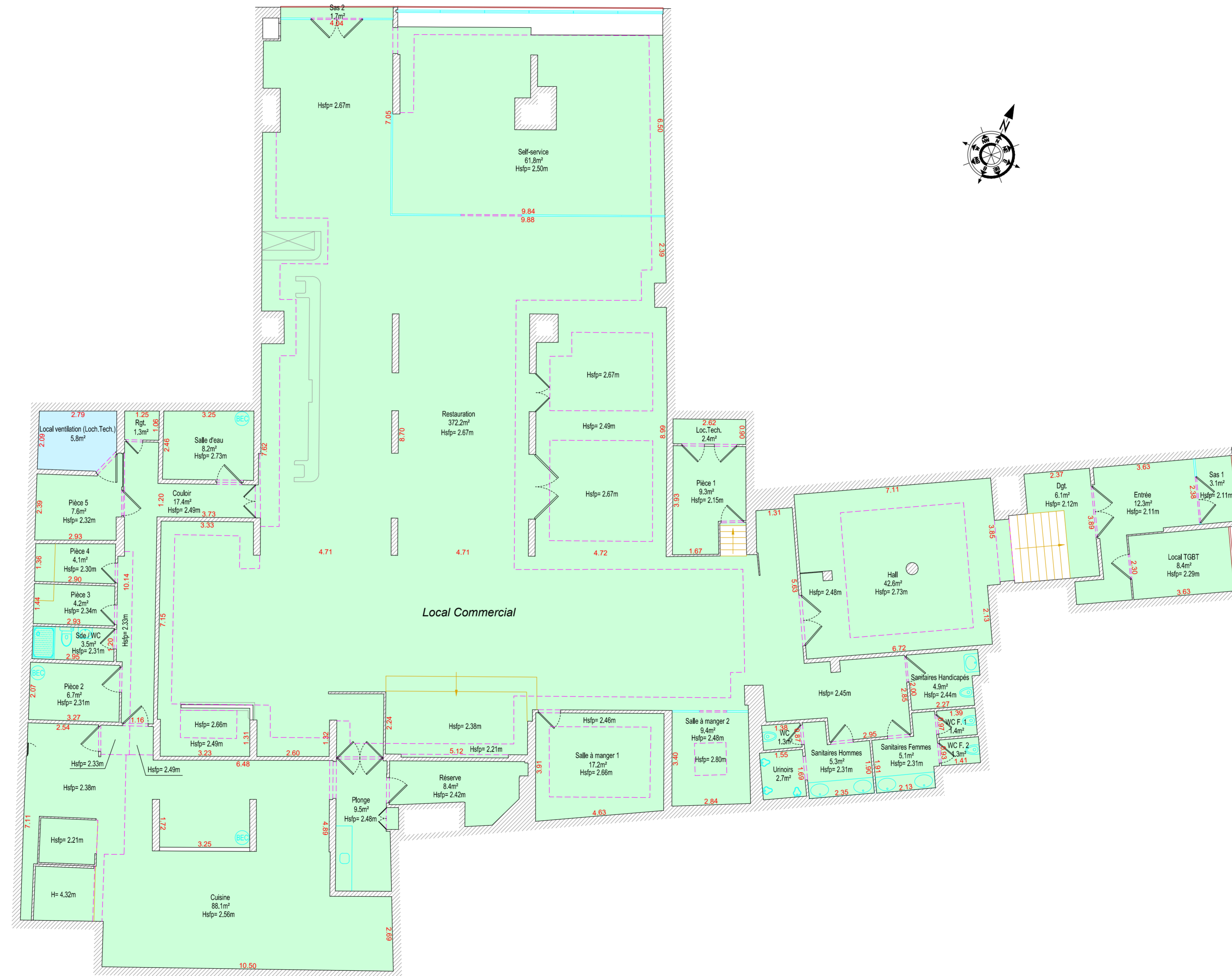
Développer l'ouverture de la restauration collective pour y expérimenter des initiatives locales autour de l'alimentation durable



À travers la restauration collective, Paris s'engage pour préserver la santé de tou-te-s les Parisien-ne-s et pour la protection de l'environnement.

En savoir plus sur paris.fr > Le Plan Alimentation Durable, qu'est-ce que c'est ?

Façade sur Rue de l'Orillon



Façade sur Rue du Moulin Joly

SUBL Local Commercial	
Surface utile	727.5 m ²
Désignation	SUBL (Tot 727.5 m ²)
Self-service	61.8 m ²
Restauration	372.2 m ²
Hall	42.6 m ²
Dgt.	6.1 m ²
Entrée	12.3 m ²
Local TGBT	8.4 m ²
Sanitaires Hommes	5.3 m ²
WC	1.3 m ²
Urinoirs	2.7 m ²
Sanitaires Femmes	5.1 m ²
WC F. 1	1.4 m ²
WC F. 2	1.3 m ²
Sanitaires Handicapés	4.9 m ²
Salle à manger 1	17.2 m ²
Salle à manger 2	9.4 m ²
Plonge	9.5 m ²
Réserve	8.4 m ²
Cuisine	88.1 m ²
Sde / WC	3.5 m ²
Pièce 1	9.3 m ²
Pièce 2	6.7 m ²
Pièce 3	4.2 m ²
Pièce 4	4.1 m ²
Pièce 5	7.6 m ²
Rgt.	1.3 m ²
Salle d'eau	8.2 m ²
Loc.Tech.	2.4 m ²
Couloir	17.4 m ²
Sas 1	3.1 m ²
Sas 2	1.7 m ²

Autres surfaces	
Surface	5.8 m ²
Désignation	Surfaces (Tot 5.8 m ²)
Local ventilation (Loch.Tech.)	5.8 m ²

Modifications: _____ Dates: _____



Ville de Paris - 11ème Arrondissement
Local commercial
32 Rue de l'Orillon
37 Rue du Moulin Joly

Avril 2022
Echelle: 1/100
75252022

Plan des Intérieurs - RdC

I 1

Géomètres - Experts Associés & B.E.T. V.R.D. - Infrastructures
S.A.R.L au capital de 100.000€
Anciennement S.C.P. FAU-SIMON et GAZALI-Associés
12 Rue Narcisse Gallien - B.P. 40335 - 91163 LONGJUMEAU Cedex - Tel: 01.64.48.14.84 - Télécopie: 01.64.48.45.65 - Email: progexial@progexial.fr

NOTA:
- La planimétrie est rattachée à un système indépendant

Légende

H:	Hauteur sous plafond
Hsfp:	Hauteur sous faux plafond
M+7 ↑	Hauteur de marche (exprimée en m)
■ (Green)	Surface Utile
■ (Blue)	Surface Local Technique



OPERATION : "VAUCOULEURS, ORILLON, MOULIN JOLY, FONTAINE AU ROI"

REHABILITATION PLAN CLIMAT PARIS

Titre FACADES PROJETEES RUES
Bât B - 32 et 34 Rue de l'Orillon

Paris Habitat
MAITRE D'OUVRAGE

21 bis, rue Claude Bernard
75253 PARIS CEDEX 05
Tel : 01.71.37.00.00

maast
ARCHITECTE MANDATAIRE

15 RUE MARTEL
75010 PARIS
Tel : 01.42.45.14.37
@ : maast.a@orange.fr

TPF ingénierie
BUREAU D'ETUDES

EPF.I
L'INGENIERIE CO-CREATIVE

Emetteur
MAAST

Phase
APD

Date
Sept. 2021

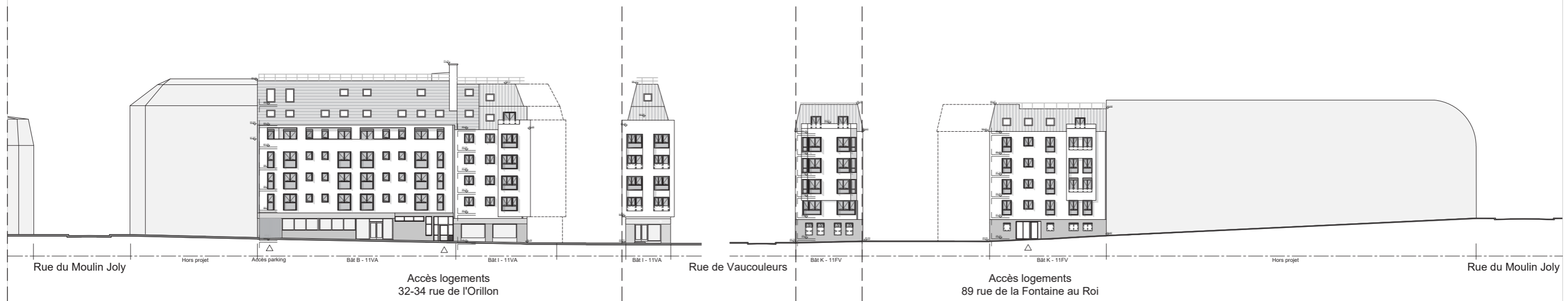
Echelle
1/100

Section
2.2.2

Page
27



Façade rue du Moulin Joly



Façade rue de l'Orillon

Façade rue de la Fontaine au Roi



Façade rue de Vaucouleurs

OPERATION : "VAUCOULEURS, ORILLON, MOULIN JOLY, FONTAINE AU ROI"

REHABILITATION PLAN CLIMAT PARIS

Titre **FACADES PROJETEES RUES**
Elévations façades rues

Paris Habitat
MAITRE D'OUVRAGE
21 bis, rue Claude Bernard
75263 PARIS CEDEX 05
Tel : 01.71.37.00.00



maast
ARCHITECTE MANDATAIRE

15 RUE MARTEL
75010 PARIS
Tel : 01.42.45.14.37
@ : maast.la@orange.fr

TPF ingénierie
BUREAU D'ETUDES
 EPF
L'INGÉNIERIE CO-CRÉATIVE

Emetteur
MAAST

Phase
APD

Date
Sept. 2021

Echelle
1/500

Section
2.2.7

Page
249

ANNEXE 5 - ETAPE 1 – POUR VISITER LE LOCAL

REEMPLIR LES 4 PAGES DU FORMULAIRE DE PRE-CANDIDATURE SUR LE SITE INTERNET DU GIE PARIS COMMERCES www.giepariscommerces.fr – ONGLET « PRESENTER VOTRE PROJET » :

- En précisant « 32 rue de l'Orillon » dans « Local recherché »
- En présentant (page 4) l'activité que vous souhaitez y exercer et si vous recherchez des partenaires pour répondre aux attentes de l'AAC.

<https://www.giepariscommerces.fr/formulaire/>



QUI SOMMES-NOUS ?

ACTUALITÉS

PRÉSENTER VOTRE PROJET

Présentez-nous votre projet : remplissez ce formulaire de pré-candidature

Vous recherchez un local pour installer une activité de proximité ? Nous vous remercions de remplir le formulaire ci-dessous avec vos critères de recherche.

Si votre projet correspond aux activités recherchées par le GIE Paris Commerces, nous ne manquerons pas de vous contacter pour vous proposer des locaux et/ou des visites.

À ce stade, ce formulaire n'est pas une candidature mais un recueil de besoins pour nous permettre d'étudier votre demande.

Les étapes pour trouver votre local



Consultez nos annonces de locaux disponibles [ici](#)



Remplissez le formulaire ci-dessous pour nous présenter votre projet



Nous étudions vos critères et vous contactons pour vous proposer des visites de locaux



Après visite, le local vous convient ? Vous nous retournez votre dossier de candidature !

Formulaire

Étape 1 de 4

25%

Coordonnées

Prénom & Nom *

Prénom

Nom

Téléphone *

E-mail *

Saisissez un e-mail

Confirmez l'e-mail

Comment avez-vous connu le GIE Paris Commerces ? *

Site paris.fr

Site locaux-bureaux.paris.fr

Réseaux sociaux

Bouche à oreille (autre commerçant, client, fournisseur...)

Mairie d'arrondissement / Ville de Paris / Elu

Bailleur (Paris Habitat, RIVP, Elogie-Siemp)

Recherche sur internet

Affiche sur le local

Presse

Autre

SUIVANT

Formulaire

Étape 2 de 4

50%

Nature de la recherche

Adresse du local

32 rue de l'Orillon

OU localisation recherchée *

Paris 11ème

Budget annuel Hors-charges pour le loyer *

..... €

Vous recherchez pour : *

- Une société
 Une association

Autre

Budget pour travaux : *

..... €

Date de début de location souhaitée *

01/02/2024



Superficie recherchée

Rez-de-chaussée en m² *

733

Etage en m²

Sous-sol en m²

PRÉCÉDENT

SUIVANT

Formulaire

Étape 3 de 4

75%

Votre projet

Nom de la structure *

*

Créée

En cours de création

Adresse

Code postal *

Téléphone *

E-mail *

Site Web

Activité de la société *

Activité de la société prévue dans le local *

Présentation de votre projet *

PRÉCÉDENT

SUIVANT

Formulaire

Étape 4 de 4

100%

Votre expérience professionnelle dans l'activité proposée ? *

Êtes-vous accompagné.e par un organisme ou par un tiers ? *

- Oui
 Non

Chambres consulaires, PIE, Boutiques de gestion, fédérations professionnelles...

Sollicitez-vous un prêt? *

- Oui
 Non

Êtes-vous déjà locataire d'un bailleur social ? *

- Oui
 Non


Vous recherchez un local dans le cadre de : *

- Un déménagement (départ d'un local trop grand, trop petit)
 Une fin de bail proche
 La création d'une nouvelle agence, boutique, enseigne
 Autre

Consentement *

En soumettant ce formulaire, j'accepte que les informations saisies soient exploitées uniquement dans le cadre de la recherche d'un local commercial et de la relation commerciale qui peut en découler.

CAPTCHA

Je ne suis pas un robot 
reCAPTCHA
Confidentialité - Conditions

PRÉCÉDENT

ENVOYER



ANNEXE 6

ETAPE 2 : DOSSIER DE PRE-CANDIDATURE

A compléter et à retourner **JUSQU'AU 20 Octobre 2023** inclus

via le site internet gratuit : <https://wetransfer.com/>

à l'adresse mail suivante : **contact@giepariscommerces.fr en indiquant « AAC 32 rue de l'Orillon »**

CANDIDAT

NOM (SOCIETE, ASSO, PERSONNE PHYSIQUE)	
N° KBIS OU SIRET (OU PRECISER EN CREATION DE SOCIETE)	
REPRÉSENTÉ PAR (PRÉSIDENT, GÉRANT)	
ADRESSE (SIEGE SOCIAL OU DOMICILE)	
TÉLÉPHONE	
EMAIL	

CARACTÉRISTIQUES DU LOCAL SOUHAITÉ

ADRESSE DU LOCAL	32 RUE DE L'ORILLON		
SURFACE DU LOCAL D'ACTIVITÉS	RdC 733 m ²		
VISITE EFFECTUÉE LE			
LOYER ANNUEL HC/HT PROPOSE PAR LE GIE	90 000 €	LOYER ANNUEL HC/HT ACCEPTÉ PAR LE CANDIDAT	_____ €
BUDGET POUR TRAVAUX	_____ €		
FINANCEMENT (FONDS PROPRES, PRÊT...)			

VOTRE PROJET

VOTRE ACTIVITE PREVUE DANS LE LOCAL	
ACTIVITE COMPLEMENTAIRE SOUHAITEE (RESTAURATION, VENTE DE PRODUITS ALIMENTAIRES, CUISINE PARTAGEE...)	
DATE DE DEBUT DE LOCATION SOUHAITEE	
OBSERVATIONS - INTERET POUR LE LOCAL SUITE A	<ul style="list-style-type: none"> ○ Déménagement (départ d'un local trop grand, trop petit) _____ ○ Départ d'un local à la suite d'une fin de bail proche (date) : _____ ○ Création d'une nouvelle agence, boutique, enseigne _____ ○ Autre (précisez) : _____

Chaque candidat est invité à fournir un dossier d'intérêt de candidature, rédigé en langue française, comportant à minima une présentation du projet et les pièces énumérées dans le présent document.

Cette présentation comprendra **obligatoirement un descriptif précis de l'activité prévue** de la façon la plus détaillée possible **au regard des critères d'évaluation ci-dessous indiqués et précisera** par ailleurs :

- **L'organisation des différentes fonctions** du projet au sein du local,
- **Le projet d'aménagement du local et les équipements** que le preneur prévoit d'installer ainsi que leur financement,
- **L'expérience** du ou des porteurs de projet en lien avec l'activité prévue,
- Le public et la clientèle visée, **le rayonnement de l'activité sur le territoire,**
- Les associations, **réseaux ou partenaires mobilisés autour du projet,**
- Lien vers le **site web et les réseaux sociaux,**
- Les jours et horaires d'ouverture,
- Le **plan d'exploitation prévisionnel** sur trois ans.

Les documents administratifs et fiscaux demandés aux candidats sont :

- Pour une société existante :
 - Le nom de la société, siège social, numéro d'immatriculation au RCS,
 - Un descriptif de l'activité,
 - Un extrait KBIS en original,
 - Le cas échéant : l'agrément ESUS ou SIAE,
 - Liasse fiscale complète des deux derniers exercices clos (bilan, compte de résultat).

- Pour une société en cours de création :
 - Nom de la future société,
 - Nom, adresse et numéro de téléphone du représentant légal.

- Pour une association :
 - Statuts de l'association,
 - Nom, adresse et numéro de téléphone du (de la) Président(e),
 - Bilan et compte de résultat des deux années précédentes (sauf pour les associations qui existent depuis moins d'un an),
 - Budget prévisionnel de l'année en cours,
 - Rapport d'activité de l'année précédente.

Les dossiers éligibles seront examinés selon les critères principaux non hiérarchisés suivants :

- **Impact environnemental :**
 - La meilleure adéquation avec le Plan alimentaire durable de la Ville de Paris ² : un approvisionnement local et durable,
 - L'intégration de principes d'économie circulaire dans l'activité au sein du local : achat durable, récupération, réemploi, réparation, recyclage, démarche zéro déchet et/ou anti-gaspillage etc.,
 - L'intégration d'une démarche de sensibilisation et d'accompagnement du grand public à la prise de conscience des enjeux environnementaux et à la mise en place de mode de consommation plus responsable.

- **Impact social :**
 - La **politique de prix** qui devra être **adaptée à la population du quartier,**
 - **La juste rémunération des producteurs,**
 - Le **nombre et le type d'emplois** créés,
 - **L'intégration et la complémentarité du projet dans le quartier,**
 - La capacité des candidats à mettre en place des **parcours d'insertion et/ou de formation,** en particulier pour les personnes éloignées de l'emploi (avec une valorisation particulière de l'insertion par l'activité économique).

- **Qualité du projet :**
 - La prise en compte des thématiques de l'AAC,
 - Les compétences et expériences des porteurs de projet dans le secteur cœur de leur activité, la présentation et références du candidat,
 - La prise en compte dans le modèle économique du projet, de l'implantation du local dans le quartier et de sa commercialité,
 - Les fournisseurs identifiés,
 - La qualité des aménagements,
 - Le calendrier de mise en œuvre du projet.

- **Performance et fiabilité financière du projet appréciées à travers :**
 - La viabilité du modèle économique,
 - La capacité du candidat à supporter le loyer prévisionnel indiqué par le bailleur,
 - La capacité du candidat à supporter les investissements et la cohérence du plan de financement du projet,
 - Le montage juridique,
 - La cohérence et la fiabilité du compte prévisionnel d'exploitation du projet.

Ces critères seront appréciés dans leur globalité.

ANNEXE 7

ETAPE 3 : DOSSIER DE CANDIDATURE

A compléter et à retourner **JUSQU'AU 15 décembre 2023**

via le site internet gratuit : <https://wetransfer.com/>

à l'adresse mail suivante :

contact@giepariscommerces.fr en indiquant « AAC 32 rue de l'Orillon »

CANDIDAT

NOM (SOCIETE, ASSO, PERSONNE PHYSIQUE)	
N° KBIS OU SIRET (OU PRECISER EN CREATION DE SOCIETE)	
REPRÉSENTÉ PAR (PRÉSIDENT, GÉRANT)	
ADRESSE (SIEGE SOCIAL OU DOMICILE)	
TÉLÉPHONE	
EMAIL	

CARACTÉRISTIQUES DU LOCAL SOUHAITÉ

ADRESSE DU LOCAL	32 RUE DE L'ORILLON 75011		
SURFACE DU LOCAL D'ACTIVITÉS	RdC 733 m ²		
VISITE EFFECTUÉE LE			
LOYER ANNUEL HC/HT PROPOSE PAR LE GIE	90 000 €	LOYER ANNUEL HC/HT PROPOSE PAR LE CANDIDAT (SOUS RESERVE D'ACCEPTATION)	_____€
BUDGET POUR TRAVAUX	_____€		
FINANCEMENT (FONDS PROPRES, PRÊT...)			

VOTRE PROJET

ACTIVITE PREVUE DANS LE LOCAL	
NOMBRE D'EMPLOI(S) PREVU(S) ET CREE(S)	
DATE DE DEBUT DE LOCATION SOUHAITEE	
OBSERVATIONS - INTERET POUR LE LOCAL SUITE A	<input type="checkbox"/> Déménagement (départ d'un local trop grand, trop petit) _____ <input type="checkbox"/> Départ d'un local à la suite d'une fin de bail proche (date) : _____ <input type="checkbox"/> Création d'une nouvelle agence, boutique, enseigne _____ <input type="checkbox"/> Autre (précisez) : _____

Chaque candidat est invité à fournir un dossier, rédigé en langue française, comportant a minima une présentation du projet et les pièces énumérées dans le présent document.

Cette présentation comprendra **obligatoirement un descriptif précis de l'activité prévue** de la façon la plus détaillée possible **au regard des critères d'évaluation ci-dessous et précisera** par ailleurs :

- **L'organisation des différentes fonctions** du projet au sein du local,
- **Le projet d'aménagement du local et Les équipements** que le preneur prévoit d'installer et leur financement,
- **L'expérience** du ou des porteurs de projet en lien avec l'activité prévue,
- Le public et la clientèle visée, **le rayonnement de l'activité sur le territoire,**
- Les associations, **réseaux ou partenaires mobilisés autour du projet,**
- **Les fournisseurs identifiés,**
- Lien vers le **site web et les réseaux sociaux,** les apparitions dans les revues de presse,
- Les jours et horaires d'ouverture,
- **Le plan d'exploitation prévisionnel** sur trois ans.

Liste des pièces à nous fournir selon forme juridique
pour le porteur principal et pour les sous-locataires éventuels

- **Pour une association :**

- Statut de l'association ou projet de statut si création,
- Photocopie du récépissé de déclaration officielle en Préfecture,
- Photocopie de la publication au Journal Officiel,
- Liste des membres du Conseil d'Administration et du bureau, signée par le (la) Président(e),
- Nom, adresse et numéro de téléphone du (de la) Président(e),
- Photocopie recto verso de la carte nationale d'identité ou de la carte de séjour en cours de validité du (de la) Président(e) et justificatif de domicile,
- Bilan et compte de résultat des deux années précédentes (sauf pour les associations qui existent depuis moins d'un an) datés et signés par le (la) Présidente,
- Budget prévisionnel de l'année en cours certifié par le (la) Présidente,
- Rapport d'activité de l'année précédente,
- Le cas échéant, en cas de délégation de signature du représentant légal à une autre personne : acte de délégation de signature.

- **Pour une société existante :**

- Le nom de la société, siège social, numéro d'immatriculation au RCS,
- Nom, adresse et numéro de téléphone du représentant légal,
- Un descriptif exact de l'activité,
- Photocopie recto verso de la pièce d'identité du représentant légal et des associés et justificatif de domicile,
- Copie des statuts enregistrés de la société,
- Le cas échéant : l'agrément ESUS ou SIAE,
- Un extrait KBIS en original datant de moins de 2 mois,

- Liasse fiscale complète des deux derniers exercices clos (bilan, compte de résultat) et prévisionnel d'exploitation,
- Un relevé d'identité bancaire ou postal,
- Le cas échéant, en cas de délégation de signature du représentant légal à une autre personne : acte de délégation de signature,
- Plaquette commerciale.

- Pour une société en cours de création :

- Nom de la future société,
- Nom, adresse et numéro de téléphone du représentant légal et/ou des membres créateurs associés,
- Un descriptif exact de l'activité prévue,
- Projet de statut (signé par le ou les associés) ou statuts enregistrés,
- Une photocopie recto-verso de la pièce d'identité du représentant légal et/ou des membres créateurs associé et justificatif de domicile,
- Le dernier avis d'imposition du représentant légal,
- Un relevé d'identité bancaire ou postal.

Les dossiers éligibles seront examinés selon les critères principaux non hiérarchisés suivants :

- **Impact environnemental :**

- La meilleure adéquation avec le Plan alimentaire durable de la Ville de Paris ² : un approvisionnement local et durable,
- L'intégration de principes d'économie circulaire dans l'activité au sein du local : achat durable, récupération, réemploi, réparation, recyclage, démarche zéro déchet et/ou anti-gaspillage etc,
- L'intégration d'une démarche de sensibilisation et d'accompagnement du grand public à la prise de conscience des enjeux environnementaux et à la mise en place de mode de consommation plus responsable.

- **Impact social :**

- **La politique de prix** qui devra être adaptée à la population du quartier,
- **La juste rémunération des producteurs,**
- **Le nombre et le type d'emplois** créés,
- **L'intégration et la complémentarité du projet dans le quartier,**
- La capacité des candidats à mettre en place des **parcours d'insertion et/ou de formation**, en particulier pour les personnes éloignées de l'emploi (avec une valorisation particulière de l'insertion par l'activité économique).

- **Qualité du projet :**

- La prise en compte des thématiques de l'AAC,

- Les compétences et expériences des porteurs de projet dans le secteur cœur de leur activité, la présentation et références du candidat,
 - La prise en compte dans le modèle économique du projet, de l'implantation du local dans le quartier et de sa commercialité,
 - Les fournisseurs identifiés,
 - La qualité des aménagements,
 - Le calendrier de mise en œuvre du projet.
- **Performance et fiabilité financière du projet appréciées à travers :**
- La viabilité du modèle économique,
 - La capacité du candidat à supporter le loyer prévisionnel indiqué par le bailleur,
 - La capacité du candidat à supporter les investissements et la cohérence du plan de financement du projet,
 - Le montage juridique,
 - La cohérence et la fiabilité du compte prévisionnel d'exploitation du projet.

Ces critères seront appréciés dans leur globalité.